

Mode Opérateur Standard
EHS-SOP-014

Acquisition, utilisation et stockage de composants d'explosif limités.

1. Objectif

La présente procédure opérationnelle standard décrit les exigences relatives à l'acquisition, à l'utilisation et au stockage de tout composant à usage restreint afin d'empêcher leur utilisation à des fins illégitimes.

2. Champ d'application

La procédure s'applique à tous les membres de la communauté universitaire qui entreprennent des activités sanctionnées impliquant des composants d'explosif limités, sur la propriété de l'université ou en dehors de celle-ci.

3. Définition

Certains produits chimiques pouvant être utilisés pour fabriquer des explosifs artisanaux sont soumis au Règlement canadien sur les explosifs. Conformément à l'article 456 (1) de la Loi sur les explosifs, les produits chimiques suivants sont prescrits aux fins de la définition de **composants d'explosif limités** à l'article 2 de la Loi sur les explosifs :

- a) Nitrate d'ammonium sous forme solide, à 28 % d'azote ou plus
- b) Nitrate d'ammonium et de calcium
- c) Peroxyde d'hydrogène, de concentration supérieure à 30%
- d) Nitrométhane, à 90 % ou plus
- e) Chlorate de potassium, à 90 % ou plus
- f) Perchlorate de potassium, à 90 % ou plus
- g) Chlorate de sodium, à 90 % ou plus
- h) Acide nitrique, à 75 % ou plus
- i) Nitrate de potassium, à 90 % ou plus
- j) Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange, à 90 % ou plus
- k) Nitrate de sodium sous forme solide, à 90 % ou plus
- l) Hexaméthylènetétramine (hexamine), à 90 % ou plus
- m) Poudre d'aluminium sous forme séchée avec des particules d'une taille inférieure à 200 µm, à 70 % ou plus

Le but de la partie 20 du Règlement sur les explosifs de 2013 est de contrôler le stockage, la vente, l'accès et l'inventaire des composants d'explosif limités.

4. Rôle et responsabilités

4.1. Campus de Loyola

4.1.1. Service Santé Sécurité Environnement

Le service SSE (Santé Sécurité Environnement):

- établit et met à jour les procédures internes pour garantir la conformité avec les réglementations fédérales ;
- envoie, révise et maintient un répertoire des formulaires de déclaration d'utilisateur final des chercheurs principaux (PI) ;
- assure la liaison avec les magasins centraux pour veiller à ce que les chercheurs principaux respectent les exigences applicables ;
- inspecte les laboratoires pour vérifier que les composants d'explosif limités y sont correctement stockés.

4.1.2. Magasin général de la faculté des arts et des sciences

Le magasin général de la Faculté des arts et des sciences (FAS) :

- agit en tant que fournisseur unique de composants d'explosif limités à des fins de recherche pour le campus de Loyola;
- supervise la commande et la distribution des composants d'explosif limités pour le campus de Loyola;
- s'assure que les chercheurs principaux ont signé une déclaration d'utilisation finale pour les composants d'explosif limités à acquérir.
- signale au service SSE tout chercheur principal qui souhaite acquérir des composants d'explosif limités sans avoir signé une déclaration d'utilisateur final en bonne et due forme.

4.1.3. Chercheurs principaux

Les chercheurs principaux :

- sont responsables des composants d'explosif limités dans les espaces placés sous leur responsabilité;
- doivent s'assurer que l'espace du laboratoire peut stocker les composants d'explosif limités avec le niveau de sécurité approprié;
- s'assurent que les utilisateurs ont lu et compris le présent mode opératoire standard et qu'ils ont reçu une formation appropriée sur la manipulation des matières dangereuses, y compris les exigences applicables et les mesures de sécurité à observer lorsqu'ils travaillent avec des composants d'explosif limités;
- doivent signaler au service SSE tout vol, toute utilisation abusive ou toute disparition de composants d'explosif limités de leur inventaire, et,
- veillent à ce que les composants d'explosif limités ne soient jamais laissés sans surveillance lorsqu'ils se trouvent en dehors d'une armoire fermée à clé.

4.2. Campus Sir George Williams

4.2.1. Service Santé Sécurité Environnement

Outre les responsabilités susmentionnées, le service SSE :

- établit une procédure interne pour assurer la conformité avec les exigences en matière d'approvisionnement et d'utilisation pour les autres utilisateurs de laboratoires de l'université qui n'acquièrent pas de composants d'explosif limités à des fins de recherche par l'intermédiaire du magasin général FAS.

4.3. Le responsable de la sécurité chimique

Le responsable de la sécurité chimique :

- agit en tant que responsable de la conformité des composants d'explosif limités;
- supervise et guide les groupes de recherche ou les départements qui utilisent des composants d'explosif limités à des fins de recherche;
- forme ou informe le département/le laboratoire désigné, les chercheurs principaux et les utilisateurs sur les règles et réglementations régissant l'achat, l'utilisation et l'élimination des composants d'explosif limités, et,
- enquête sur les incidents liés au non-respect des règles et/ou à l'absence d'inventaire.

4.4. Le département / responsable de laboratoire

Le département ou le responsable de laboratoire :

- veille à ce que les laboratoires opèrent dans les limites de la loi sur les explosifs;
- veille à ce que les composants d'explosif limités soient stockés conformément à la partie 20 du règlement sur les explosifs;
- coordonne les inspections des lieux de stockage et de manipulation avec le service SSE et les inspecteurs externes;
- forme ou informe le responsable du département/laboratoire, les chercheurs principaux et les utilisateurs sur les règles et réglementations régissant l'achat, l'utilisation et l'élimination des composants d'explosif limités, et,
- participe aux enquêtes sur les incidents liés au non-respect des réglementations et/ou à l'absence de stocks.

5. Acquisition de composants d'explosif limités

À l'université, les composants d'explosif limités doivent être achetés par l'intermédiaire du magasin général FAS.

Un chercheur principal qui doit acquérir des composants d'explosif limités doit remplir une CERTIFICATION D'IDENTIFICATION/DÉCLARATION D'UTILISATION FINALE. Une personne qui ne possède pas de carte d'identité Concordia ne peut pas recevoir de composants d'explosif limités.

En outre, le service SSE **doit être informé** si un chercheur souhaite acquérir des composants d'explosif limités dans les quantités suivantes :

- a) Nitrate d'ammonium sous forme solide, à 28 % d'azote ou plus: aucune exception
- b) Nitrate d'ammonium et de calcium: aucune exception
- c) Peroxyde d'hydrogène, de concentration supérieure à 30% – 1L ou plus
- d) Nitrométhane, à 90 % ou plus – 1L ou plus
- e) Chlorate de potassium, à 90 % ou plus – 1kg ou plus
- f) Perchlorate de potassium, à 90 % ou plus – 10kg ou plus
- g) Chlorate de sodium, à 90 % ou plus – 1kg ou plus
- h) Acide nitrique, à 75 % ou plus – 2L ou plus
- i) Nitrate de potassium, à 90 % ou plus – 5kg ou plus
- j) Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange, à 90 % ou plus – 5kg ou plus
- k) Nitrate de sodium sous forme solide, à 90 % ou plus – 2kg ou plus
- l) Hexaméthylènetétramine (hexamine), à 90 % ou plus: aucune exception
- m) Poudre d'aluminium sous forme séchée avec des particules d'une taille inférieure à 200 µm: aucune exception

6. Stockage des composants d'explosif limités

Conformément à l'article 468 (1) de la loi sur les explosifs, un composant d'explosif limité doit être mis sous clé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7. Utilisation des composants d'explosif limités

L'accès aux composants d'explosif limités est placé sous la responsabilité du chercheur principal. Toute personne souhaitant accéder aux composants d'explosif limités doit avoir lu et compris le mode opératoire standard relative aux composants d'explosif limités.

Toute utilisation déraisonnable ou non justifiée par le mode opératoire standard doit être signalée et transmise au chercheur principal et au service SSE pour enquête.

Les chercheurs principaux sont tenus de tenir à jour un inventaire des composants d'explosif limités dont ils sont responsables.

8. Transfert de composants d'explosif limités

Le service SSE doit être informé du transfert de composants d'explosif limités **avant le transfert**. Le service SSE vérifiera que le destinataire a rempli la CERTIFICATION D'IDENTIFICATION/DÉCLARATION D'UTILISATION FINALE appropriée. Cette vérification permettra de s'assurer que le fournisseur et le destinataire respectent toutes les exigences susmentionnées.

Un composant d'explosif limité ne peut en aucun cas être transféré à une autre université sans que le service SSE n'en soit informé au préalable.

9. Élimination du stockage des composants d'explosif limités

Si un chercheur principal souhaite se débarrasser d'un composant d'explosif limité, il doit suivre les directives relatives à l'élimination des déchets dangereux. Un formulaire de demande d'enlèvement de déchets dangereux doit être rempli. Le service SSE collectera le composant d'explosif limité et stockera le conteneur dans un endroit sûr avant de l'éliminer.

CERTIFICATION D'IDENTIFICATION / DÉCLARATION D'UTILISATION FINALE

Nom du chercheur principal: _____

Nom du(des) composant(s) d'explosif limité(s):

- J'atteste que nous utiliserons le(les) composant(s) d'explosif limité(s) comme explosif ou dans un explosif et nous joignons une copie de la licence, du permis ou du certificat délivré en vertu de la loi sur les explosifs.
- J'atteste que nous utiliserons le(les) composant(s) d'explosif limité(s) dans le cadre de nos recherches qui n'impliqueront pas la production d'un explosif ou d'un précurseur d'explosif, et nous joignons une copie de l'un des documents suivants :
- Une pièce d'identité délivrée par l'autorité gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étatique et qui doit être valide, c'est-à-dire non expirée. Pour être considérée comme acceptable, la pièce d'identité valide doit comporter votre :
 - nom
 - date de naissance
 - photo
 - signature
 - la preuve que vous êtes enregistré conformément au règlement sur les substances désignées (*controlled goods*).

Nom

Signature

Date AAAA/MM/JJ